

# Émission de référence de titres de 3 ans d'une valeur de 1,0 milliard de livres sterling

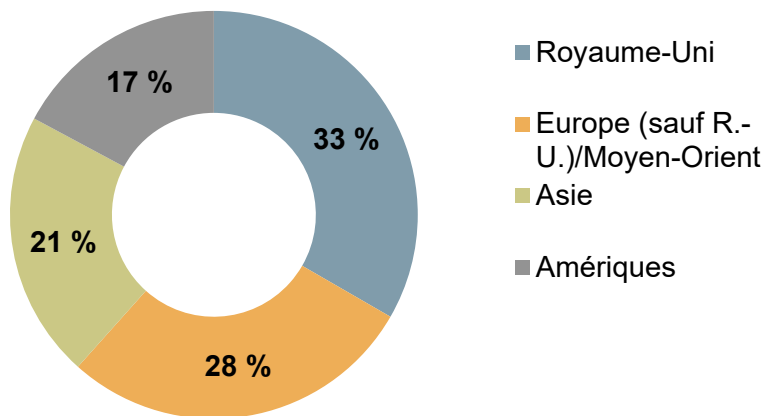
## Sommaire de la transaction

<b>Émetteur :</b>	<i>Province de l'Ontario</i>
<b>Cotes de l'émetteur :</b>	<i>Aa3/A+/AA-/AAL (tous stables)</i>
<b>Teneurs de livre associés :</b>	<i>BofA, RBC Marchés des Capitaux, Valeurs Mobilières TD</i>
<b>Taille :</b>	<i>1,0 milliard de livres sterling</i>
<b>Coupon :</b>	<i>0,50 %</i>
<b>Date de règlement :</b>	<i>3 juin 2020</i>
<b>Date d'échéance :</b>	<i>15 décembre 2023</i>
<b>Écart :</b>	<i>+60 points de base par rapport à l'UKT 2,25 %, sept. 2023</i>

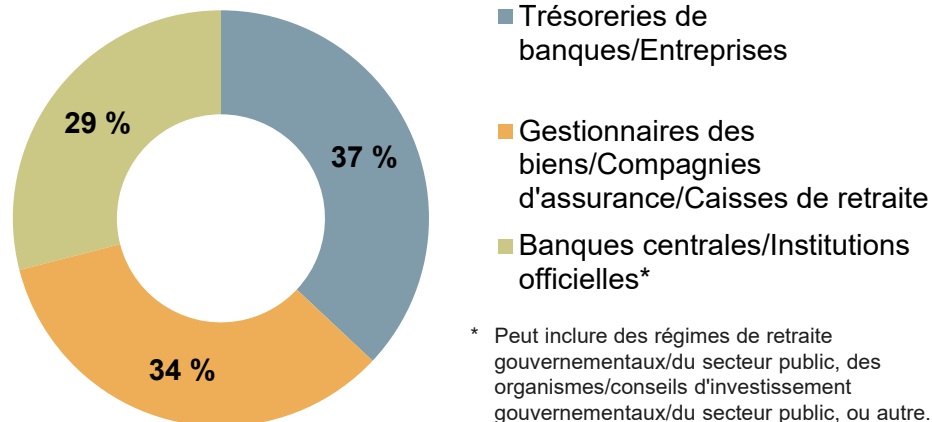
## Faits saillants de la transaction

- Il s'agit de la première émission de titres en livres sterling de la province depuis mai 2017. Il s'agit aussi de la transaction en livres sterling de la plus grande envergure effectuée par l'Ontario et par toute autre province canadienne à ce jour.
- Grâce à cette émission, l'Ontario a réalisé près de 16,6 milliards de dollars au titre de ses prévisions d'emprunts à long terme de l'ordre de 40,1 milliards de dollars pour 2020-2021.
- Plus de 50 investisseurs ont participé à cette transaction. Le carnet d'ordres final dépassait 1,3 milliard de livres sterling.
- La plupart des ordres provenaient d'investisseurs du Royaume-Uni et de l'Europe, mais il y a également eu participation de comptes en Asie, au Moyen-Orient et dans les Amériques.

## Répartition géographique



## Demande des investisseurs par type



\* Peut inclure des régimes de retraite gouvernementaux/du secteur public, des organismes/conseils d'investissement gouvernementaux/du secteur public, ou autre.

Le présent document ne constitue pas une offre de vente ni une demande d'offres d'achat de valeurs mobilières aux États-Unis ou à tout autre endroit où cela serait illégal. Il n'a pas été approuvé par un organisme de réglementation des valeurs mobilières et ne doit pas servir à prendre des décisions quant à l'achat de titres. Tout appel public à l'épargne de nos titres aux États-Unis se fait au moyen d'une déclaration d'enregistrement valable et d'un prospectus. On ne garantit pas l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements à toute date autre que celle où le document est affiché ou publié.

Ce document a été préparé en se fondant sur le fait que toute offre d'obligations dans un État membre de l'Espace économique européen ou au Royaume-Uni sera faite en fonction d'une exemption, en vertu du règlement sur les prospectus, de l'obligation de publier un prospectus pour l'offre d'obligations. L'expression « règlement sur les prospectus » fait référence au Règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié ou remplacé). Aucun document d'information clé sur les produits d'assurance et d'investissement de détail n'a été et ne sera préparé car les obligations, si elles sont émises, ne seront pas mises à la disposition des investisseurs particuliers dans l'Espace économique européen ni au Royaume-Uni.